

Relations, n° 676, mai 2002, p.5-6

Un « partenariat » avec l'Afrique?

En prévision de la réunion du G8, en Alberta, en juin 2002, le gouvernement canadien met de l'avant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)

Bonnie Campbell

L'auteure est professeure au Département de science politique de l'UQAM

Le NPDA est présenté comme une appropriation du processus de réforme par les pays africains. Il est aussi en parfaite continuité avec les politiques préconisées depuis 20 ans par les bailleurs de fonds étrangers. Jamais l'accent mis sur l'internalisation ou l'appropriation (*ownership*) d'un plan d'action émanant de l'Afrique n'aura en effet été aussi importante. Jamais, cependant, la marge de manœuvre des dirigeants des pays de ce continent n'aura été aussi réduite : l'accès aux mécanismes de réduction de la dette ou à des fonds en vue de la réduction de la pauvreté est conditionné par l'introduction de réformes prédéterminées par les bailleurs de fonds. Comment dès lors parler d'appropriation?

D'un côté, les pays de l'Afrique sont sommés, par les règles de l'OMC et les recommandations des Institutions de Bretton Woods, d'ouvrir davantage leurs économies à l'investissement privé, de déréguler et de renoncer au contrôle de la gestion de leurs ressources naturelles. Et de l'autre, le NPDA nous est présenté comme la preuve de l'appropriation par les pays africains de leur développement!

Ce document cherche clairement à répondre à un problème de légitimation interne des mesures qui conditionnent et dictent la place des pays africains dans un ordre mondial dont la construction leur échappe.

Dès le début des années 80, avec l'introduction des programmes d'ajustement structurel (PAS), l'octroi des prêts des bailleurs de fonds était soumis au respect de critères de performance très précis dictés par ceux-ci. Avec le temps, ces conditions de plus en plus nombreuses et multiformes sont devenues techniquement et politiquement ingérables. À titre d'illustration, le quatrième PAS (1991-1993) du Sénégal comportait 93 conditions répondant à 44 objectifs. Et comme les PAS s'attaquaient aux modes antérieurs de régulation et de redistribution (avec le retrait de l'État du domaine social), elles ont provoqué du même coup une crise politique et de légitimité des réformes économiques.

Tout au long des années 90, pour assurer le succès de leurs recommandations économiques et pour résoudre cette crise de légitimation, la stratégie des bailleurs de fonds a été de mettre en place tout un ensemble de réformes institutionnelles et un processus de redéfinition explicite du rôle de l'État, en limitant ses fonctions de redistribution et en créant un cadre propice aux forces du marché.

Cette stratégie est conforme à une vision techniciste du développement, centrée avant tout sur la bonne gestion des ressources ou « la bonne gouvernance ». Elle apparaît aussi comme une tentative de dépolitiser certains enjeux sociaux et économiques et donc de délégitimer certaines demandes, notamment celles qui visent l'accès à des services de base auparavant publics (l'éducation, l'eau, la santé), en les présentant comme des « demandes démocratiques excessives ».

Il semblerait que nous sommes en face d'une mise à jour de cette stratégie de légitimation. En effet, le NPDA ne se distancie à aucun moment des stratégies de libéralisation, de déréglementation et de retrait de l'État des domaines sociaux et de son rôle redistributif, ni des stratégies d'exportation qui étaient au cœur des PAS.

Et pourtant depuis l'implantation de ce modèle en Afrique – 162 plans d'ajustement structurel y ont été mis en œuvre par le FMI ou la Banque mondiale depuis 1981, comparativement à 126 PAS dans le reste du monde – la part de l'Afrique dans les flux nets de capitaux vers les pays en développement est passée en moins de 20 ans (1980-1996) de 27 % à 8 %. Sa part dans le commerce mondial des marchandises est passée de 7,5 %, en 1948, à 2 %, en 1998, selon l'OMC et le PIB réel par habitant, durant la décennie 1990, a diminué ou stagné, selon les chiffres de la CNUCED.

Mais le NPDA ne s'interroge pas sur l'adéquation des solutions imposées de façon uniforme à des économies peu diversifiées et dépendantes de marchés de produits primaires. Ce qu'il propose, c'est une stratégie dont l'objet est de favoriser la privatisation, la déréglementation dans le but de créer un environnement propice à attirer l'investissement privé étranger et permettre l'accès aux marchés internes. La réduction de la pauvreté n'est pas seulement sujette aux forces du marché, elle est présentée comme dépendante de celles-ci.

Dans ce cadre, sont presque nulles les possibilités de protéger les industries domestiques, de se protéger des exportations agricoles subventionnées des pays du Nord, d'avoir accès aux technologies industrielles ou aux produits essentiels protégés par des régimes de propriété intellectuelle. Ces enjeux sont totalement négligés dans ce nouveau projet de développement africain.

Le NPDA permettra-t-il le développement des immenses richesses naturelles et humaines de l'Afrique au profit des populations de ce continent ou représente-t-il plutôt un cadre qui favorise une gestion efficace de l'exploitation de ces ressources par et pour des intérêts autres que ceux de l'Afrique – les nôtres?